

**Priorités et critères**  
**pour le développement des services de garde éducatifs**  
**sur l'île de Montréal**

**A- Introduction**

Les priorités régionales et les critères pour l'analyse des projets visent à répondre le plus adéquatement possible aux besoins de garde des familles montréalaises, que ce soit en raison du travail ou des études des parents, et afin de favoriser l'égalité des chances des enfants. La disponibilité des places, une offre adaptée aux préférences des parents, la proximité des services, et des horaires convenant aux diverses réalités familiales sont autant d'éléments qui sont pris en considération. Diverses particularités régionales ont été prises en compte, telles que le nombre important de familles nouvellement arrivées au pays, des disparités socioéconomiques et des horaires d'études et de travail variés.

**B- Priorités régionales**

**Répartir les places sur l'île de Montréal en fonction des territoires de CLSC :**

- Accorder une priorité aux territoires moins bien desservis
  - selon le déficit estimé par le MFA, et en extrayant le nombre de places réservées aux milieux de travail
- Accorder une priorité aux milieux défavorisés
  - selon l'indice de la défavorisation établi par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
  - possibilité d'octroi de places pour des zones de pauvreté situées dans des territoires qui ne seraient pas jugés prioritaires sur la base des critères précédents.
- Accorder une priorité aux territoires où on retrouve de grandes proportions d'enfants 0-4 ans nouvellement arrivés au pays
  - sur la base des données fournies par le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles.
- Tenir compte des territoires de CLSC à haut risque sur le plan de la maturité scolaire
  - selon l'indicateur développé par la Direction de santé publique de Montréal.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Source : Direction de santé publique, *Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais : Rapport régional – 2008*; Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2008

## **Analyser les projets de développement en fonction des critères suivants :**

- **Développer majoritairement des places en installation (CPE et garderie)**
  - tenir compte de la nette préférence des parents montréalais pour la garde en installation (une moyenne de 51%) comparativement à la garde en milieu familial (une moyenne de 18%). Conséquemment, le développement de la garde en milieu familial devrait être marginal;
  - veiller à développer des services pour des secteurs mal desservis, en raison notamment de particularités physiques (zones enclavées ou difficilement accessibles en transport en commun);
  - prendre en considération les projets de services de garde associés ou à proximité des projets immobiliers en logement abordable, social et communautaire en cours de développement ou projetés, et comportant une bonne proportion d'unités pour les familles.
  
- **Encourager l'assouplissement de l'offre de services**
  - privilégier les projets qui présentent des horaires assouplis, notamment par l'allongement des heures d'ouverture des services au-delà de 10 heures afin de tenir compte du temps de déplacement des parents entre le travail ou autres types d'occupation et le service de garde;
  - privilégier les projets présentant des places de garde à temps partiel, et dont la formule pourrait varier en fonction des besoins exprimés, soit quelques jours par semaine, ou encore des demi-journées;
  - privilégier les projets susceptibles d'accueillir des enfants dont les parents sont en démarche d'intégration socioprofessionnelle, notamment ceux nouvellement arrivés au pays.
  
- **Mettre un accent particulier sur le développement de places pour les poupons**
  - privilégier les projets offrant des places pour les poupons.
  
- **Soutenir le développement de places en réponse aux besoins spécifiques des enfants handicapés et autres enfants à défi particulier.**
  - privilégier les projets qui offrent une réponse aux besoins de garde des enfants handicapés et à défis particuliers;
  - s'assurer que les promoteurs de ces projets ont des liens de concertation et de collaboration avec les autres acteurs et ressources pertinentes en petite enfance sur leur territoire.
  
- **Développer des places en milieu de travail et d'études**
  - prévoir un pourcentage de places pour des milieux de travail et d'études qui soit similaire au taux de préférence des parents montréalais pour la garde près de leur lieu de travail;
  - s'assurer que le milieu de travail ou d'études desservi contribue financièrement au projet, notamment au niveau des immobilisations.
  - favoriser les projets visant à desservir des parents étudiants.